Le logement et le divorce

Autor(en): **Hermenjat, Renée**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **53 (1980)**

Heft 12

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-128313

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le logement et le divorce

Le divorce, en Occident, est un problème de société.
En Suisse, depuis 1977, le nombre des divorces a atteint chaque année le nombre de dix mille. Vingt mille adultes sont donc concernés et environ dix mille enfants. On ne connaît pas le nombre des conjoints qui sont séparés sans formalités juridiques.
De plus en plus on tend à dédramatiser le divorce qui est parfois la seule solution possible lorsque la vie en commun est devenue intenable. Les enfants peuvent être plus perturbés par la tension qui règne à la maison parce que leurs parents restent ensemble par devoir. Quand la séparation est consommée, la situation est au moins claire et nette.
Puisque le problème existe, il appartient à la société de faire en sorte que les divorcés et leurs enfants pâtissent le moins possible de cette période difficile qui peut d'ailleurs déboucher sur une existence nouvelle et équilibrée. Faire du divorce un épouvantail ne fera pas reculer le phénomène: on ne divorce jamais par plaisir.
Un peu partout se sont créés des groupes de réflexion pour personnes en situation de rupture. Hommes et femmes déchirés par l'échec de leur mariage peuvent réfléchir ensemble avec l'aide d'un thérapeute, faire le point et s'orienter dans une meilleure direction. L'«après-divorce» leur aura souvent permis de mieux définir leur identité propre.
On ne répétera jamais assez que les conseillers conjugaux (qui reçoivent aussi les couples non mariés, bien sûr) sont là pour aider les personnes en situation de rupture et les divorcés, de fraîche ou de longue date. Ils peuvent les aider à mieux aménager le présent, à trouver un meilleur modus vivendi entre eux, avec leurs enfants, et surtout à se déculpabiliser par rapport au passé.
Ce n'est pas le lieu ici de développer l'aspect psychologique de la situation des divorcés, mais de mettre le doigt sur un facteur important, une réalité concrète: la difficulté de se loger pour une famille qui se divise.

Du côté féminin

Dans la majorité des cas, lors d'une procédure en divorce, les enfants sont confiés à la mère, surtout lorsqu'ils sont petits. Très souvent aussi la mère, promue mère chef de famille, est démunie au niveau de la formation professionnelle qui peut être nulle, insuffisante ou trop ancienne, donc dévalorisée (... et encore aujourd'hui, on ne forme pas assez les jeunes filles au niveau professionnel).
La formation ou le recyclage professionnel d'une femme qui a charge d'enfants, et qui, de plus, se trouve dans une situation sentimentale difficile, pose un nombre de problèmes importants, dont la diminution des ressources financières et son corollaire: la difficulté de trouver un logement à loyer modéré.
Le plus souvent le père, en partant, laisse à son ex-femme et à ses enfants le logement familial. Pour des raisons affectives, la femme peut souhaiter changer de cadre, mais la raison principale qui incite la mère chef de famille à déménager, c'est que le loyer est devenu trop lourd.

L'attrait des villes

Traditionnellement la ville est le refuge logique des individus et des familles en difficulté: anonymat qui permet de faire peau neuve, possibilités de travail plus grandes, infrastructures sociales telles que crèches, garderies, cantines, prestations sociales plus diversifiées, etc.
Résultat: les villes sont censées absorber les «cas sociaux» de tous genres qui affluent de la campagne ou des communes voisines. Elles le font en général de bonne grâce, malgré les incidences financières que cela pose.

Dans le domaine du logement...

... les choses sont différentes en raison du déséquilibre existant entre l'offre et la demande en matière de loyers à prix modérés.
Pour les familles complètes à revenus modestes, il n'est déjà pas si facile de se loger, combien plus encore pour les familles incomplètes en situation de rupture.
Dans le canton de Vaud, et en particulier à Lausanne, les appartements subventionnés sont attribués aux familles à revenus modestes si:
- elles résident sur le territoire de la commune depuis plus de cinq ans,
- le chef de famille est titulaire d'un poste de travail.

Une mère chef de famille lausannoise obtiendra donc un appartement subventionné, sans trop de difficulté et dans des délais raisonnables, pour autant que les listes d'attente ne soient pas trop longues.
Elle aura aussi plus de possibilités de trouver un emploi en étant sur place.
Dans le cas d'une divorcée en provenance de la campagne, d'une bourgade ou d'une commune avoisinante, le règlement est formel: «Avez-vous un poste de travail certifié?»

Une période vraiment difficile

Peut-on mesurer la détresse de certaines femmes, chargées d'enfants, démunies d'argent, sans formation professionnelle, à la recherche d'un emploi, ou pire encore d'un emploi à temps partiel, parce que les enfants sont petits et aussi perturbés par la situation?
Souvent il faut ruser, accepter n'importe quel emploi, sachant pertinemment qu'il dépasse les forces disponibles. Mais il faut «s'infiltrer» coûte que coûte dans la place et obtenir par ce moyen l'attribution d'un logement subventionné.
Il faut rendre ici hommage aux Sociétés coopératives qui, dans la mesure du possible, facilitent autant que faire se peut les démarches et l'accès d'un logement aux femmes dans cette situation.
Une SCH de Lausanne, le «Logement salubre», réserve un accueil particulièrement sympathique et compréhensif aux futures locataires, allant même jusqu'à «caser» provisoirement une famille incomplète dans un appartement trop petit en attendant qu'un logement de bonne dimension se trouve libre.

Du côté masculin

L'Association des mères chefs de famille, bien qu'étant une association féminine, a jugé important d'examiner le problème du logement lorsqu'il concerne un père séparé ou divorcé: «Souvent ce dernier, à qui un droit de visite a été accordé, ne peut recevoir son ou ses enfants pour un week-end, car, après avoir payé une pension alimentaire qui grève parfois lourdement son budget, il se voit réduit à occuper une chambre ou un appartement trop exigu.»
De l'avis des psychologues, les enfants de parents divorcés doivent pouvoir disposer d'un coin, bien à eux, chez leur père aussi bien que chez leur mère.
Un père qui ne peut recevoir ses enfants chez lui devra jouer le rôle artificiel du «papa-gâteau», qui emmène ses enfants de tea-room en cinéma les jours de pluie surtout.

Des suggestions concrètes

Pas de solution miracle dans la période de pénurie que nous vivons actuellement en matière d'appartements familiaux à prix modéré.
Mais tout de même, une prise de conscience est nécessaire devant le phénomène du divorce, problème de société qui concerne de plus en plus de familles.
Bien que, comme dit plus haut, les

mentalités aient évolué sous la pression des événements (taux important des divorces), on ne regarde pas encore la réalité en face dans ce domaine.
Le divorce est un problème de société avec des conséquences sociales à court et à long terme. Des séquelles parfois très lourdes sont portées par les enfants lorsque cette période difficile a été mal vécue.
Il est important de faire en sorte que les parents divorcés puissent repartir dans la vie, sans laisser «trop de plumes», et surtout que les conditions dans lesquelles les enfants traversent cet événement soient le moins traumatisantes possible.
L'Association des mères chefs de famille suggère donc des solutions pratiques:
Les communes de petite et moyenne importance devraient être obligées de prévoir systématiquement des possibilités de logement à prix modéré pour les familles incomplètes. En particulier les communes qui se trouvent à proximité d'une voie ferrée ou d'un moyen de transport pratique pour les femmes qui vont travailler en ville.
Pour éviter d'entasser les «cas sociaux» dans les mêmes immeubles, la réglementation devrait aussi prévoir pour les gérances privées l'obligation de mettre à disposition quelques appartements à prix modéré dans les immeubles locatifs. Ce serait la possibilité pour les familles incomplètes de voisiner avec des familles complètes, et peut-être l'occasion d'une manifestation de solidarité entre classes sociales.
Pour la ville de Lausanne, l'Office communal a déjà prévu un assouplissement du règlement: le plafond des revenus a été relevé.
D'autres mesures pourraient être envisagées.
Faciliter la vie des familles incomplètes est une mesure de prévoyance sociale.
On pourrait conclure par cette citation extraite du dernier numéro du journal mensuel de l'Association des mères chefs de famille vaudoises (novembre 1980):
«L'expérience montre qu'une situation de divorce peut amener à une réflexion plus profonde sur soi et sur l'autre, notamment grâce ou à cause des enfants. Il s'agit de leur apprendre le respect et la tolérance vis-à-vis de celui qui est parti, de porter un regard objectif et lucide sur les gens et les choses. Le divorce peut être une «épreuve» au sens noble du terme: un passage vers plus de clarté et d'authenticité. Il faut savoir encaisser un «échec» et se laisser dépouiller de ses sentiments de culpabilité.»
L'attitude des divorcés, qui, auparavant, se considéraient comme des victimes ou comme des coupables, a considérablement évolué.
A la société maintenant d'évoluer à son tour pour atténuer encore les séquelles du divorce.

Renée Hermenjat
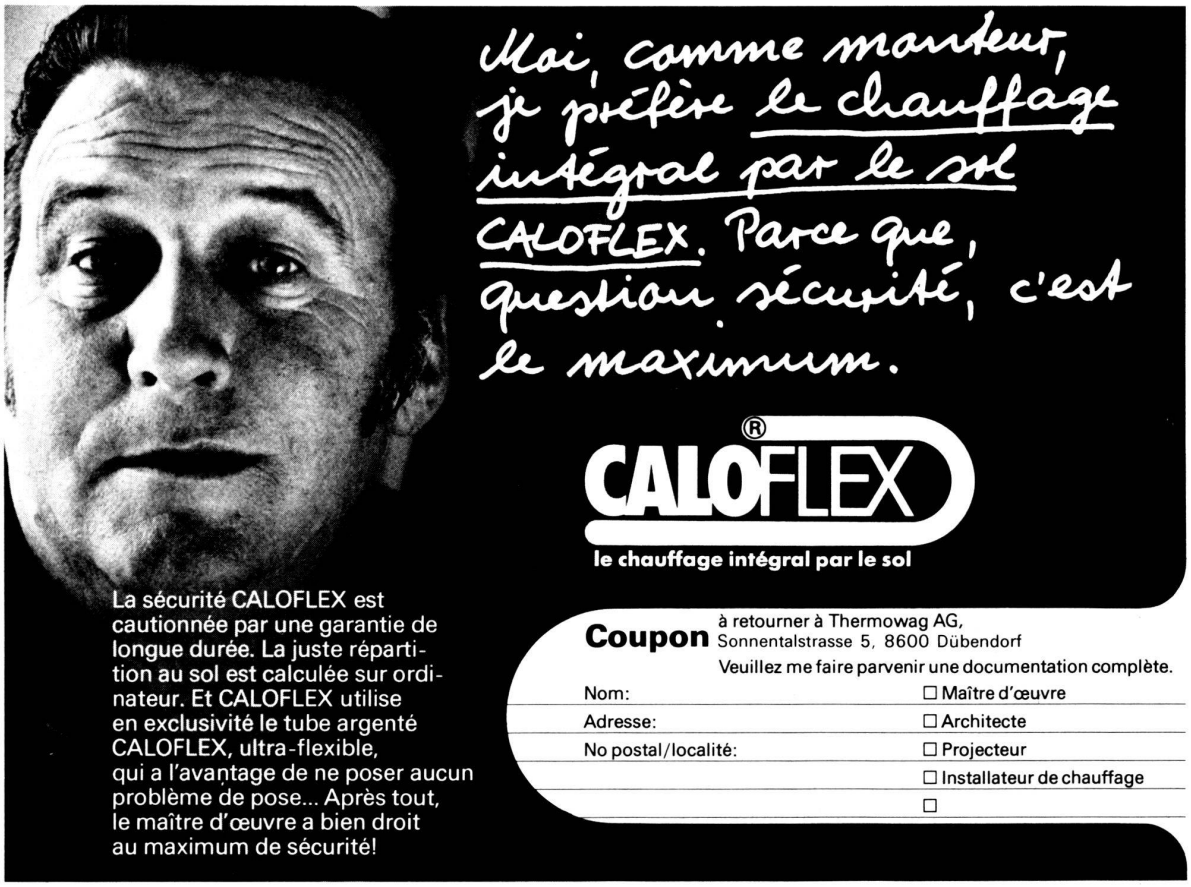
Poggenpohl...
pour qui apprécie la différence.
Etude et réalisation d'agencements de cuisines et salles de bains en exclusivité POGGENPOHL-Design.
poggenpohl
CUISINE-ART S.A.
Grand'Rue - 1296 Coppet (VD)
Tél. 022-76 29 58